REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES,
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CHAMBER OF AGRICULTURE, FISHERIES,
LIVESTOCK AND FORESTS OF CAMEROON

CAPEF

DECISION N°2026/000111/CAPEF/CIPM/SG/DAAF/SDBMRC/SMP/BSEM du 15 OCT 2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE -COMMANDE PASSÉE APRÈS AVIS DE COTATION N° 00011/DC/CAPEF/CIPM/2026 DU 08 Octobre 2026, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°06101-26/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 07 Octobre 2026, relatif à l'ouverture de la piste agricole et aménagement d'une base logistique à NDELELE.

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN (CAPEF),

- Vu la constitution :
- Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la loi N°2001/016 du 23 juillet 2001 fixant le statut des chambres consulaires ;
- Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018, portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- La Loi n° 2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;
- Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers spécialisés ;
- Vu le décret N°381/CAB/PR du 29 août 2000, portant création des contrôles financiers dans les établissements publics administratifs ;
- Vu le décret n°2009 /249 du 06 Août 2009 portant changement de dénomination et réorganisation de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, d'Elevage et des Forêts du Cameroun ;
- Vu le décret N°2015/598 du 22 décembre 2015, portant nomination de Monsieur TANYI Jacob TACHOT en qualité de Secrétaire Général de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;
- Vu le décret N°2016/194 du 13 avril 2016 portant réorganisation de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;
- Vu le décret n°358/CAB/PR du 07 juin 1983 organisant les services administratifs de la Chambre d'Agriculture de l'Elevage, des Pêches et des Forêts du Cameroun ;
- Vu le décret N°2021/116 du 24 février 2021 portant nomination de monsieur MINJOS MOMENY Martin Paul en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;
- Vu l'arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaires des Commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des Sous-commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la Passation, le suivi et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N°000187/C/MINFI du 31 décembre 2025, portant instruction relative à l'exécution des lois de finances au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'état et des autres entités publiques pour l'exercice 2026;
- Vu la Décision N°2017/1752/CAPEF/CAB/PDT du 16 octobre 2017, portant organisation et fonctionnement des services administratifs de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun ;
- Vu la Décision N°00142/D/MINMAP/SG/DAJ du 30 juillet 2013 constatant la composition des Commissions Internes des Passations de Marchés auprès de certains établissements publics administratifs et entreprises publiques et parapubliques ;
- Vu le budget de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun pour l'exercice 2026;
- Vu le Dossier de Consultation N°00011/DC/CAPEF/CIPM/2026 du 08 Octobre 2026, suivant autorisation de gré à gré N°06101-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 07 Octobre 2026, relatif à l'ouverture de la piste agricole et aménagement d'une base logistique à Ndélélé.

B.P 287 YAOUNDE CAMEROUN
TEL./FAX. : 222 22 20 24
E-mail : capef@capef.cm SiteWeb : www.capef.cm

P.O. BOX 287 YAOUNDE CAMEROON
TEL./FAX. : 222 22 20 24
E-mail : capef@capef.cm SiteWeb: www.capef.cm

Scanné avec CamScanner

DECIDE

Article 1er : Les **ETS NOAH ET FILS**, BP : 1347 Yaoundé, Tel : +(237) 677322051, est attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Avis de Cotation N°00011/DC/CAPEF/CIPM/2026 du 08 Octobre 2026 suivant autorisation de gré à gré N°06101-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 07 Octobre 2026, relatif à l'ouverture de la piste agricole et aménagement d'une base logistique à NDELELE, pour un montant FCFA TTC de trente millions (30 000 000) et un délai d'exécution de quatre (04) mois.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le 15 OCT 2026

LE PRESIDENT,

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Republic of Cameroon
Le Président The President

Hadjos Momeni
Martin Paul

Ampliations :
- *MINMAP*
- *ARMP*
- *Autres*

Scanné avec CamScanner